Le Seignadou

Le signe de Dieu



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

PRIEURE SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 – MONTREAL-DE-L'AUDE

Téléphone : 04 68 76 25 40

Juillet-Août 2010

L'éditorial

Après la conclusion de cette année sacerdotale, je suis partagé entre l'action de grâces et le dégoût !

Dégoût devant l'impudence ou l'impudeur de monde laïc et des médias qui n'ont retenu de cette année qu'une seule chose : « *Benoit XVI demande enfin pardon pour les prêtres pédophiles ! Enfin !* »

Oui, Benoit XVI a demandé pardon mais, il n'a pas fait que cela. Par exemple, il a souligné l'existence d'un combat spirituel, voire un complot, en disant : « *On pouvait s'attendre à ce que cette nouvelle mise en lumière du sacerdoce déplaise à « **l'ennemi** » ; il aurait préféré le voir disparaître, pour qu'en fin de compte Dieu soit repoussé hors du monde… Et il est ainsi arrivé que, proprement au cours de cette année de joie pour le sacrement du sacerdoce, sont venus à la lumière les péchés des prêtres - en particulier l'abus à l'égard des petits, où le sacerdoce chargé de témoigner de la prévenance de Dieu à l'égard de l'homme se trouve retourné en son contraire* ».

C'est alors que le pape a prononcé cette demande de pardon et exprimé les résolutions prises : « *Nous aussi nous demandons avec insistance pardon à Dieu et aux personnes impliquées, alors que nous entendons promettre de faire tout ce qui est possible pour que de tels abus ne puissent jamais plus survenir* ».

Mais, de tout cela les médias n'ont voulu retenir que la demande de pardon, en omettant de préciser qu'elle s'adresse d'abord à Dieu, puis aux victimes, et en mettant en relief un prétendu caractère tardif !

Voilà mon dégoût, que je conclurai avec cette forte pensée du P. de Chivré : « *Vous n'êtes même pas capables d'avoir vos apostats, car vous n'avez pas de doctrine. Les apostats rendent honneur à la Foi. Pour qu'il y ait apostasie, il faut qu'il y ait doctrine. Ils sont à la lumière de l'Eglise ce que les nuages sont au soleil : en un point de l'espace, ils dissimulent la vérité, mais ils ne l'éteignent pas.*

Les scandales chez les prêtres ou les évêques rendent hommage à la pureté de l'Eglise, puisqu'ils prouvent que cette pureté est atteinte. Les gorges chaudes que vous faites à l'annonce de ces scandales sont l'aveu que vous saluez l'Eglise comme une Vierge dont la robe vient d'être éclaboussée par des souillures incapables d'éveiller le scandale quand on les trouve sur vos vêtements tellement vous en avez l'habitude. »

Quel chef d'état, quel président de quelle république, responsable de la vertu de ses serviteurs et de ses sujets, pensera jamais à demander pardon pour les scandales de ses ministres ou de ses fonctionnaires ? Qui oserait penser que notre président doit demander pardon pour les comportements et la défaite de l'équipe de France au récent « mondial » de foot ?

Quant à mon **action de grâces**, elle rejoint tout simplement celle du Souverain Pontife. « *L'Année sacerdotale s'est conclue avec la solennité du Sacré Cœur de Jésus qui est traditionnellement la « journée de sanctification des prêtres » ; cette fois, elle l'a été de manière toute spéciale. En effet, chers amis, **le prêtre est un don du Cœur du Christ** : un don pour l'Eglise et pour le monde. Du cœur du Fils de Dieu, débordant de charité, jaillissent tous les biens de l'Eglise, et c'est en particulier de là que tire son origine la vocation de ces hommes qui, conquis par le Seigneur Jésus, laissent tout pour se consacrer entièrement au service du peuple chrétien, à l'exemple du Bon Pasteur. **Le prêtre est façonné par la charité même du Christ,** cet amour qui le poussa à donner sa vie pour ses amis et aussi à pardonner à ses ennemis. Pour cette raison, **les prêtres sont les premiers ouvriers de la civilisation de l'amour**. Et ici je pense à tant de figures de prêtres, connus et moins connus, certains élevés à gloire des autels,*

*d'autres restés ancrés à jamais dans la mémoire des fidèles, peut-être dans une petite communauté paroissiale. Comme ce fut le cas à Ars, le village de France où **saint Jean-Marie Vianney** accomplit son ministère. Il n'est rien besoin d'ajouter à ce qui a été dit sur lui ces derniers mois. Mais son intercession doit nous accompagner plus encore à partir de maintenant. Que sa prière, son « Acte d'amour » que nous avons si souvent récité pendant l'Année sacerdotale, continue de nourrir notre entretien avec Dieu.* »

Le Seignadou

Chronique de juin 2010

La Sainte Eglise sanctifie les mois de l'année afin que les fidèles y puisent d'abondantes grâces de conversion. C'est ainsi que le mois de juin est traditionnellement consacré au Sacré-Cœur. Les fidèles de l'Aude n'oublient donc pas de réciter chaque jour les litanies pour réparer les ingratitudes, les mépris, les blasphèmes qui accablent le Cœur très aimant de Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est une source abondante de grâces promises par Notre-Seigneur Lui-même.

Et pour mieux manifester le lien qui unit le Sacré-Coeur à la Sainte Eucharistie — ce sacrement de l'Amour par excellence —, la Fête-Dieu vient honorer Jésus dans l'Hostie juste avant la dévotion au Sacré-Cœur. C'est ainsi que les écoles des Carmes et de Saint Dominique du Cammazou célèbrent la Fête-Dieu, jeudi 3 juin. Les élèves y participent par l'élaboration de beaux reposoirs, d'une belle procession, d'une belle liturgie : autant d'éléments qui expriment l'hommage de leur Foi et de leur amour envers un tel sacrement.

Pour les fidèles qui n'ont pu s'y rendre, le prieuré de Toulouse solennise la Fête-Dieu le dimanche 6 juin. Plusieurs familles de l'Aude y participent, bravant les prévisions météo (« Homme de peu de Foi, pourquoi as-tu douté ? »). M. l'abbé Nély, deuxième assistant du supérieur général de la Fraternité, célèbre la messe le matin à la chapelle Notre-Dame du Férétra et préside la procession de l'après-midi dans les rues de Toulouse. Il encourage les fidèles à manifester publiquement leur Foi à la Sainte Eucharistie dans ces temps si troublés. Un beau reposoir tiré par un imposant cheval apporté et guidé par la famille Grenet ainsi qu'une fanfare paroissiale viennent donner plus d'ampleur à cette procession. Rendez-vous l'année prochaine !

Peut-être les mélomanes ont-ils remarqué les progrès de la chorale de l'école des Carmes. Toujours est-il que pour remercier ces choristes, l'école propose une excursion à Hyères pour le centenaire de l'aéronautique le week-end du 12 et 13 juin. M. l'abbé de Villemagne, le Frère Louis-Marie et M. d'Anglejan accompagnent les élèves. Ils ont pu ainsi visiter le Jean de Vienne, la rade de Toulon, voir de nombreux avions, des porte-avions, la patrouille de France etc. Merci à la chorale, mais que les efforts ne s'arrêtent pas là !

Dimanche 20 juin, les Centaures fêtent le club à Viviès. M. l'abbé de Sivry y célèbre la messe le matin en rappelant dans son homélie tous les bienfaits naturels et surnaturels du sport : à bien mettre en pratique pour occuper nos enfants durant les vacances qui restent malheureusement une période de trop grand relâchement. Les cavaliers offrent aux spectateurs une véritable démonstration d'équitation avec les sauts d'obstacles et une partie de horse-ball (où s'illustre notre Frère Jean-Baptiste). Rendez-vous à la rentrée !

La fin d'année scolaire approche. Les élèves des Carmes, après les olympiades, y prennent le traditionnel méchoui et rencontrent l'équipe de rugby des anciens. Après la défaite du mois de mai, c'est la victoire du mois de juin sous une pluie battante. Merci aux supporters d'avoir bravé ces intempéries pour encourager l'équipe !

Enfin, le mardi 22, M. l'abbé Laguérie, deuxième assistant du supérieur du district, préside la remise des prix à Saint-Joseph-des-Carmes. Les élèves donnent une représentation partielle de *Britannicus* et rejouent la pièce de Labiche qui avait été « boudée » lors sa première représentation. Plus studieuses, les élèves du Cammazou font leur sortie le samedi 26 juin.

On ne pouvait terminer cette chronique sans mentionner les ordinations sacerdotales à Ecône le 29 juin : tout simplement parce que nous aurons l'honneur et la joie de compter parmi les ordinands un de nos paroissiens, M. l'abbé Jean de Löye, et trois anciens élèves des Carmes, MM. les abbés Louis Perron, Anthony Romanens et Thierry Roy. Prions bien pour leur sainteté et leur persévérance dans ce monde maintenant si ouvertement hostile à l'Eglise.

Ces mêmes nouveaux prêtres célèbreront leurs premières messes aux Carmes (cf. encadré ci-dessous).

Et puis, à l'occasion du centenaire du décret de Saint Pie X sur la communion des enfants, le district de Suisse organise une journée des enfants de chœur à Ecône, la veille des ordinations. Certains de nos enfants s'y rendent. S. Exc. Mgr Fellay célèbre une messe pontificale. Prions pour que l'âme de ses enfants s'ouvre à la grâce… de la vocation !

Premières messes aux Carmes — juillet 2010

- samedi 03 juillet à 11h00 : M. l'abbé **Louis PERON**, ancien élève des Carmes (Bac 2004)
- dimanche 11 juillet à 11h00 : M. l'abbé **Thierry ROY**, ancien élève des Carmes (Bac 2002)
- dimanche 18 juillet à 11h00 : M. l'abbé **Jean de LOYE**, paroissien des Carmes
- dimanche 25 juillet à 11h00 : M. l'abbé **Anthony ROMANENS**, ancien élève des Carmes (Bac 2004)

dossier complémentaire : l'année sacerdotale (2)

ou *la fidélité aux principes immuables de la Rome éternelle*

« Puissé-je mourir aussi romain que j'ai vécu ! » : cette citation extraite du testament de M. l'abbé V.-A. Berto — qui fut le théologien particulier de S. Exc. Mgr Lefebvre au Concile Vatican II — pourrait bien être le cri de ralliement des membres de la Fraternité Saint-Pie X (cf. IV/. Déclaration de S. Exc. Mgr Lefebvre - 21 novembre 1974) ; aussi étonnant que cela paraisse. En effet, les médias sont plus à souligner les divergences qui opposent les partisans de la Tradition à Rome qu'à analyser intelligemment, et donc objectivement, les raisons profondes qui en motivent le sacrifice.

Car c'est bien d'un sacrifice dont il s'agit : accepter de se laisser traîner dans la boue alors qu'on s'évertue déjà à lutter pour la bonne cause est doublement épuisant ! C'est volontiers, cependant, que nous supportons tout cela et l'offrons pour l'Eglise et sa restauration à laquelle nous travaillons avec confiance et persévérance : « On ne peut être catholique sans être romain » ! (Mgr Lefebvre) (cf. I/ Définition du mot « romanité »)

Pendant longtemps, les ennemis de Notre Seigneur Jésus-Christ, Christ-Roi, Prince de la Paix et Maître des Nations, n'ont jamais eu qu'à agiter l'épouvantail des sanctions portées par Rome suite aux désobéissances apparentes de Mgr Lefebvre. Avec la consommation du « schisme » de 1988 nous appartenions définitivement aux dangereux hors-la-loi qui finiraient tôt ou tard par mourir déshydratés, comme un nourrisson que l'on priverait du lait maternel (cf. II/. La « rupture » de 1988 : une désobéissance apparente par fidélité à la Tradition).

Mais voilà ! L'épreuve des faits parle d'elle-même ; et pour citer saint Paul : « Quand je suis faible, c'est alors que je suis fort ! » (II Cor. XII, 10). Dieu dans sa Sagesse infinie guide la barque de son Eglise comme Il l'entend. Et si celle-ci « semble prête à couler, et prend l'eau de toute part », comme le soulignait en 2005 celui qui n'était alors que le cardinal Ratzinger (9° méditation du chemin de Croix prêché au Colisée), il n'en reste pas moins que l'Eglise, Corps mystique du Christ, garde pour elle les promesses de la vie éternelle. En cet article du Credo que nous professons tous les dimanches, nous croyons ; à la différence peut-être de tant d'autres ! Et ainsi nous gardons l'Espérance : celle de voir un jour la restauration du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, admirablement proclamé par Pie XI dans l'encyclique Quas primas (1925).

Si les choses évoluent, elles sont cependant loin d'être résolues ! Il ne fait aucun doute que les décisions du pape Benoît XVI en faveur de la Tradition — alors qu'elles nous réjouissent — déplaisent étonnamment à toute une frange de ses fils, extérieurement « soumis », qui semblent ne pas hésiter à lever le poignard contre lui comme Brutus le fit, à Rome déjà, à l'encontre de son père César. L'arme est tout autant meurtrière quoiqu'elle ne lui transperce pas le cœur physiquement : nul doute que l'attitude révoltante de certains épiscopats – notamment français — pourrait bien venir à bout d'un souverain pontife déjà âgé et odieusement malmené (cf. VI/. Le triste état de l'épiscopat français).

C'est dans ce contexte d'ouverture du pape vis-à-vis de la Tradition — stigmatisée par les deux gestes du Motu proprio « Summorum pontificum » en juillet 2007 et de la reconnaissance de nos quatre évêques en février 2009 et suivis des discussions doctrinales désormais bien entamées —, que sont à considérer toutes les campagnes sacrilèges menées par les médias à l'encontre de sa personne comme de sa fonction. Et pas un de ses fils — entendez les évêques ; ou si peu et si faiblement — pour le soutenir : c'est de la Russie que s'éleva la seule protestation contre les attaques dont l'Eglise fut tristement victime en février dernier.

Alors que nos ennemis nous rabâchent l'éternel argument de refus d'obéissance au pape, il saute désormais aux yeux de tout homme de bonne volonté que « depuis quarante ans, à chaque fois que le pape est conspué et moqué, il s'avère que la Fraternité défend la même vérité qui n'est, en somme, que le patrimoine de l'Eglise transmis et enseigné. » (abbé de Cacqueray)

Avoir répondu généreusement à l'année sacerdotale n'est donc pas un signe de défaillance vis-à-vis du dépôt de la Foi qu'il nous faut conserver intact pour le restituer aux autorités de l'Eglise lorsque la Providence l'aura décidé. Ce n'est que le soutien fidèle que des enfants doivent témoigner à leur père, surtout lorsqu'il est malmené. La situation est complexe, il est vrai (cf. III/. Le souverain pontife et l'épiscopat : quelle relation avec le fidèle baptisé ?) ; et parvenir à faire la part des choses est une grâce qu'il nous faut demander tous les jours, pour nous et nos supérieurs, tout comme celle de « ne pas abandonner, dans son infortune, celui dont le nom peut déjà être inscrit sur la liste des pontifes persécutés » : Benoît XVI, pour qui nous prions malgré l'apparent bannissement dont nous sommes victimes (cf. V/. La Fraternité et le souverain pontife : soutien authentiquement filial mais exigeant).

Ce dossier est particulièrement dense afin d'occuper les deux mois d'été et concourir surtout à la formation intellectuelle que les vacances devraient favoriser grâce au temps libre qu'elles dégagent. Puisse-t-il apporter aux intelligences bien disposées les éléments de réflexion qui les aideront à mieux argumenter ou tout simplement mieux comprendre la position de la Fraternité Saint-Pie X qu'elles embrassent parfois sans trop savoir en rendre compte. Ad maiorem Dei gloriam !

Abbé B.-J. de Villemagne

I/. Définition du mot « romanité » :

Abbé Chautard — in *Le Chardonnet n°257* d'avril 2010

L'attachement à Rome, appelé « romanité », est un lieu commun de nombreux catholiques dits de Tradition, du moins de conservateurs.

Qu'il s'agisse de la FSSPX dont la charte des derniers chapitres généraux reste la déclaration de fidélité à la « Rome de toujours » (cf. p. 10), de la Fraternité Saint-Pierre au nom significatif, ou enfin de nombreux catholiques du rang s'attachant à suivre pleinement les avis du Saint-Père, tous se réclament de la romanité.

Or, si tous se retrouvent dans cet attachement, tous sont loin d'y mettre le même sens, tant il est vrai qu'une définition précise de la romanité reste difficile à formuler.

La Rome de Pierre — Le mot peut cependant procurer un début d'éclaircissement. En parlant de romanité, d'attachement à Rome, on se réfère inévitablement à un lieu, et un lieu déterminé. Plus précisément, on s'attache à la Ville, à cette cité qui, certes, vit couler le sang d'innombrables martyrs, mais surtout recueille les reliques des saints apôtres Pierre et Paul.

Le symbole est clair. Rome, c'est la ville de Pierre, la ville du chef des Apôtres. Et le signe qu'on s'attache principalement au siège de Pierre, c'est la moindre vénération que l'on porte à d'autres villes pourtant auréolées du prestige apostolique, comme Jérusalem, gouvernée par saint Jacques, ou Éphèse, habitée par saint Jean.

Parler de romanité, c'est donc évoquer l'attachement profond à Pierre, et à travers lui à la papauté, que celle-ci soit d'ailleurs incarnée par des saints, des hommes de génie ou de science, ou des hommes médiocres. En d'autres termes, et au-delà de la personne, **la romanité est synonyme d'attachement à la fonction, à l'institution**.

Or, le pape, comme le nom l'indique, n'est autre que le père et pasteur de tous les catholiques. La romanité consiste en l'attachement filial au pasteur suprême de toute l'Église et la ferme intention d'écouter ses avis, de les retenir, d'en vivre et d'en rayonner autour de soi.

Telle est, nous semble-t-il, une première approche de la « romanité » qui devrait rallier tous ceux qui se reconnaissent sous cette appellation.

Rome et la Tradition — Il semble pourtant nécessaire d'aller plus avant dans la définition.

En effet, la confiance assurée que l'on porte au souverain pontife, l'autorité particulière qu'on lui reconnaît, repose sur un autre fondement, plus assuré, plus ferme : son indéfectibilité dans la foi. L'Église de Rome est certes l'une des Églises de la Chrétienté comptant le plus de saints pontifes : pas moins de 75 sur 265 papes. Elle est surtout celle qui n'a jamais compté de pasteurs ayant positivement erré en matière de foi. Car elle seule possède les promesses d'indéfectibilité dans la foi. Or, c'est bien cette solidité de l'Église de Rome qui fonde la confiance et la docilité des âmes.

Mais qu'est-ce que cette indéfectibilité dans la foi sinon la fidélité à l'enseignement de toujours, en un mot, à la Tradition ? Si on s'attache à Pierre, c'est que cette pierre est ancrée dans la Tradition, qu'elle s'appuie sur cette autre pierre qu'est le Christ. L'attachement à Rome ne se distinguerait pas de celui que l'on voue à d'autres Églises si Rome n'était assurée de sa fidélité dans la Tradition.

En définitive, l'autorité du Souverain Pontife découle de sa mission de père et de « pasteur du troupeau ». Celle-ci est sublime, et c'est pourquoi son autorité est considérable. Mais toute considérable qu'elle soit, elle n'est pas absolue. Elle est fixée dans les bornes que lui assigna Notre Seigneur Jésus-Christ et que l'Église elle-même enseigne dans l'exercice de son Magistère infaillible : la fidélité au dépôt révélé. C'est pourquoi la romanité procède avant tout de l'attachement à la Tradition. **Ce n'est pas parce que nous sommes romains que nous sommes attachés à la Tradition, mais c'est parce que nous sommes attachés à la Tradition que nous sommes romains**. En effet, il serait inconséquent d'être plus attachés au messager du dépôt révélé qu'à ce dépôt lui-même. Et nous pouvons ajouter que l'Église est dite romaine parce que l'Église de Rome est par excellence le dépositaire et l'interprète de la Tradition.

Rester romains dans la crise de Rome... — En d'autres temps, cette distinction pouvait sans doute être omise sans préjudice. Rome transmettait fidèlement la Tradition et la Tradition nous prêchait elle-même la fidélité au pape.

Hélas, force est de constater aujourd'hui, et ce depuis bientôt cinquante ans, la contradiction flagrante entre l'enseignement de tous les papes jusqu'au concile Vatican II et celui de leurs récents successeurs.

Que faire ? S'abstenir de choisir ? C'est impossible. Quoi qu'on fasse, il faut opter entre l'enseignement de tous les papes et celui des papes modernes. Cesserons-nous alors d'être romains parce que nous désobéissons aux injonctions romaines inspirées des erreurs modernes ? C'est tout le contraire. « *Notre résistance chrétienne de prêtres ou de laïcs*, écrivait le père Calmel, *résistance très pénible puisqu'elle nous oblige à dire non au pape lui-même (...) est commandée par le principe d'une entière fidélité à l'Église toujours vivante. (...) Nous savons désormais qu'il y a deux Romes comme il y a deux Églises. Obéir à Rome, obéir à l'Église, nous ne voulons que cela ; nous sommes sûrs de ne pas faire encore autre chose. Mais justement, Rome, la seule Rome, la Rome qui est encore dans Rome, c'est celle des deux cent soixante-deux pontifes et qui ne se distinguent pas de la Rome d'avant Paul VI et d'avant "le" concile* ».

Du reste, toute notre attitude manifeste notre

romanité. Quelle est notre foi sinon celle du Magistère constant des papes ? Quel est notre catéchisme sinon celui du pape saint Pie X ? Quel est notre rituel des sacrements sinon le rituel romain ? Quelle est notre messe sinon la messe romaine codifiée par le pape saint Pie V ?

Face à nos détracteurs, ne pourrions-nous pas nous approprier, en les adaptant, les propos de saint Paul : « *Sont-ils romains ? Nous aussi, et nous osons le dire, nous le sommes plus qu'eux ?* »

Qui plus est, lorsque Mgr Lefebvre, et avec lui le mouvement de la Tradition, furent condamnés, le motif invoqué fut explicitement cet attachement à la Tradition multiséculaire.

En conséquence, les circonstances présentes conduisent à préciser la notion de romanité en manifestant un de ses caractères resté jusqu'alors souvent oublié : **la fidélité au pape par fidélité à la Tradition**. Dès lors, la romanité — du côté des membres de l'Église — pourrait se définir comme une piété filiale, un attachement à la Papauté dans la mesure où celle-ci reste fidèle à sa mission et donc à la Tradition.

« *La vie intérieure d'un fils de l'Église*, notait encore le père Calmel, *qui mettrait de côté les articles de foi relatifs au pape, l'obéissance à ses ordres légitimes et la prière pour lui, une telle vie intérieure cesserait d'être catholique. D'autre part, une vie intérieure qui inclut d'être agréable au pape inconditionnellement, c'est-à-dire à l'aveugle, en tout et toujours, est une vie intérieure qui est nécessairement livrée au respect humain, qui n'est pas libre à l'égard de la créature, qui s'expose à bien des facilités et des complicités. (...)*

Une vie intérieure référée comme il se doit au Seigneur Jésus inclut donc le vicaire de Jésus-Christ et l'obéissance à ce vicaire, mais Dieu premier servi ; c'est dire que cette obéissance, loin d'être inconditionnelle, est toujours pratiquée dans la lumière de la foi théologale et de la loi naturelle ».

Ainsi sommes-nous romains et entendons-nous le rester par fidélité à l'enseignement bimillénaire des papes.

Le choix providentiel de Rome, comme Siège de Pierre et les bienfaits de ce choix pour la croissance de l'Eglise

Je crois devoir ajouter quelques lignes pour attirer l'attention de nos prêtres et de nos séminaristes sur le fait incontestable des influences romaines sur notre spiritualité, sur notre liturgie, et même sur notre théologie.

On ne peut nier que ce soit là un fait providentiel : Dieu, qui conduit toutes choses, a dans sa sagesse infinie préparé Rome à devenir le siège de Pierre et le centre du rayonnement de l'Évangile. D'où l'adage "*Unde Christo e Romano*".

Dom Guéranger dans son *Histoire de sainte Cécile* montre la grande part qu'ont pris les membres des grandes familles romaines dans la fondation de l'Église, donnant leurs biens et leur sang pour la victoire et le règne de Jésus-Christ. Notre liturgie romaine en est le témoin fidèle.

La "Romanité" n'est pas un vain mot. La langue latine en est un exemple important. Elle a porté l'expression de la foi et du culte catholique jusqu'aux confins du monde. Et les peuples convertis étaient fiers de chanter leur foi dans cette langue, symbole réel de l'unité de la foi catholique.

Les schismes et les hérésies ont souvent commencé par une rupture avec la Romanité, rupture avec la liturgie romaine, avec le latin, avec la théologie des Pères et des théologiens latins et romains.

C'est cette force de la foi catholique enracinée dans la Romanité, que la Maçonnerie a voulu faire disparaître en occupant les États Pontificaux et en enfermant la Rome catholique dans la Cité du Vatican. Cette occupation de Rome par les maçons a permis l'infiltration dans l'Église, du modernisme et la destruction de la Rome catholique par les clercs et les Papes modernistes qui s'empressent de détruire tout vestige de " Romanité " : la langue latine, la liturgie romaine. Le Pape slave est le plus acharné à changer le peu que gardait le Traité du Latran et le Concordat. Rome n'est plus ville sacrée. Il encourage l'implantation des fausses religions à Rome, y accomplit de scandaleuses réunions œcuméniques, pousse partout à l'inculturation de la liturgie, détruisant les derniers vestiges de la liturgie romaine. Il a modifié dans la pratique le statut de l'État du Vatican. Il a renoncé au couronnement, refusant ainsi d'être chef d'état. Cet acharnement contre la "Romanité" est un signe infaillible de rupture avec la foi catholique, qu'il ne défend plus.

Les Universités pontificales romaines sont devenues des chaires de pestilence moderniste. La mixité de la Grégorienne est un scandale perpétuel.

Tout est à restaurer « *in Christo Domino* », Rome comme ailleurs.

Aimons scruter comme les voies de la Providence et de la Sagesse divine passent par Rome et nous conclurons qu'**on ne peut être catholique sans être romain**. Cela s'applique aussi aux catholiques qui n'ont ni la langue latine, ni la liturgie romaine ; s'ils demeurent catholiques, c'est parce qu'ils demeurent romains - comme les maronites par exemple, par les liens de la culture française catholique et romaine qui les a formés.

C'est d'ailleurs faire une erreur, à propos de la culture romaine, que de parler de culture occidentale. Les juifs catholiques ont apporté avec eux de l'Orient tout ce qui était chrétien, tout ce qui dans l'Ancien Testament était une préparation et allait être un apport au Christianisme, tout ce que Notre-Seigneur a assumé et que l'Esprit saint a inspiré aux Apôtres d'utiliser. Que de fois les épîtres de saint Paul nous renseignent à ce sujet !

Dieu a voulu que le Christianisme, coulé en quelque sorte dans le moule romain, en reçoive une vigueur et une expansion exceptionnelles. Tout est grâce dans le plan divin et Notre divin Sauveur a tout disposé, comme il est dit des Romains, "*cum consilio et patientia*" ou "*suaviter et fortiter*" !

A nous aussi de garder cette Tradition romaine voulue par Notre-Seigneur, comme Il a voulu que nous ayons Marie pour Mère.

Mgr Lefebvre, in *Itinéraire spirituel*, pp. 91-93

II/. La « rupture » de 1988 : une désobéissance apparente par fidélité à la Tradition

Abbé Chautard — in *Le Chardonnet n°239* de juin 2008

En cette journée d'avril 1970, raconte Mgr B. Tissier de Mallerais, « Monseigneur nous découvrit le fond de sa pensée (...) : « Je vais vous placer au Salésianum – cette maison d'étudiants située elle aussi à Fribourg – vous y continuerez vos études à l'Université et je vous trouverai quelque évêque pour incardiner ceux d'entre vous qui ne le sont pas »(...) Pour ma part, poursuit Mgr Tissier, la perspective décrite par Monseigneur me semblait impossible. J'avoue que je n'ai jamais douté que Monseigneur continuerait. Mais Paul Aulagnier réagissait déjà : « Comment, Monseigneur, vous allez nous abandonner ? Et une fois ordonnés prêtres, qu'allons-nous devenir, dispersés dans les diocèses, entourés de progressistes ? Comment tiendrons-nous le coup ? » ».

A notre avis, toute l'histoire de la Fraternité est contenue dans cette remarque si pertinente de M. l'abbé Aulagnier :

1. La volonté ferme de rester fidèle à la Tradition.
2. La réalité d'un environnement conciliaire hostile et corrosif.
3. La nécessité de se protéger de cette pression moderniste par des moyens appropriés.

1. La volonté ferme de rester fidèle à la Tradition — Mgr Lefebvre le répétait souvent, s'il a fondé la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, c'est avant tout pour sauver le sacerdoce catholique et avec lui donner aux fidèles le moyen de sauver leur âme en recevant un enseignement véritablement catholique et des sacrements authentiques, non frelatés. C'est donc par une volonté ferme de rester fidèle à la foi catholique pour sauver nos âmes que Mgr Lefebvre a œuvré.

2. La réalité d'un environnement conciliaire décadent, hostile et corrosif. — Hélas, la Fraternité a vu le jour dans une situation de crise dans l'Église sans précédent. Perte de la foi, perte de l'esprit surnaturel, destruction du sacerdoce avec des défections sacerdotales par dizaines de milliers dans le monde entier, recyclage des prêtres, réforme systématique de tous les rouages de l'Église dans un sens moderniste : changement de doctrine sur des sujets aussi fondamentaux que le règne social du Christ, l'œcuménisme, la liberté religieuse, la collégialité, le salut des incroyants, la conception de l'autorité ; remaniement des congrégations romaines, réforme protestantisée de tous les sacrements, du bréviaire, de la liturgie dans tout son ensemble, du droit canonique, changement du catéchisme, de l'Écriture sainte rendue œcuménique... Et le pire est que ces changements furent avalisés, demandés, exigés par Rome. **Qu'on pense à la demande inouïe faite par le Saint-Siège à l'Espagne, au canton suisse du Valais, à l'Italie, à la Colombie, de supprimer la mention de la religion catholique comme religion d'État au nom de la liberté religieuse**.

Il faut avoir à l'esprit tout ce bouleversement pour comprendre la réaction de survie de ceux que l'on a appelés les traditionalistes. Devant cette marée mo-

La question des sacres

Les années passent. Monseigneur prend de l'âge et ne voit toujours pas de changement à Rome, sinon en pire. De plus, mis à part Mgr De Castro Mayer tout aussi âgé, aucun évêque ne se lève pour prendre la relève. De nouveau, Monseigneur est dans l'alternative : attendre qu'un successeur se présente ou sacrer lui-même.

Deux événements vont lui donner la réponse. L'annonce de l'apostasie d'Assise le 25 janvier 1986 et la réponse aux *Dubia* le 9 mars 1987. Le premier est un blasphème public commis par le vicaire du Christ et le second entérine de nouveau toutes les erreurs conciliaires. Tous deux manifestent l'aveuglement romain. Or, et cela décide Monseigneur à assurer sa succession, aucun évêque ne s'est décidé à s'opposer publiquement à l'apostasie enseignée au synode de 1985 et pratiquée à Assise.

Le raisonnement de Monseigneur est alors limpide : si aucun évêque ne s'est levé pour s'opposer à ces scandales sans précédent, aucun évêque ne se lèvera pour défendre le mouvement de la Tradition et assurer sa pérennité. **Sans être apodictique, la conclusion est la plus probable, la plus prudente**. En conséquence « l'évêque de fer » se résout à sacrer, et l'annonce publiquement le 29 juin 1987 lors du sermon des ordinations.

Rome prend la mesure des choses et relance activement les discussions. Celles-ci se prolongent à Rome et aboutissent à l'acceptation de principe du sacre d'un évêque, ainsi qu'à la création d'une congrégation romaine dans laquelle les membres de la Fraternité seraient partie prenante, quoique d'une manière minoritaire. Le 5 mai 1988 au soir, Mgr Lefebvre signe. Le lendemain matin, au terme d'une nuit blanche, Monseigneur retire sa signature. Que s'est-il passé ? Monseigneur revient sur la question de la date du sacre. Le 4 mai, l'abbé Laroche avait suggéré la date du 15 août. La réponse est un monument de mauvaise foi : ce sont les vacances, les bureaux sont fermés. Monseigneur propose alors la Toussaint. Le cardinal Ratzinger élude la question. Deux jours plus tard, la conclusion qu'en tire Monseigneur est claire. **Rome cherche à gagner du temps en attendant son décès. Rome est de mauvaise foi. Mgr Lefebvre a compris. Rome ne veut pas sauver la Tradition mais la détruire**.

Dès lors, Monseigneur rompt l'accord faussé par la mauvaise foi romaine et se décide à sacrer. Quelques jours plus tard, un deuxième fait confirme les choses : on fait savoir à Monseigneur Lefebvre qu'une lettre d'excuses au pape serait la bienvenue. Le 30 juin, Monseigneur l'explique dans son sermon : **s'il n'avait pas sacré, c'eût été « l'opération suicide ». Il a opté pour « l'opération survie ».**

Abbé Chautard
in *Le Chardonnet n°239* de juin 2008

derniste, nombre de personnes, trop peu nombreuses malheureusement, se sont dressées pour tenter de sauver ce qu'il était encore possible de sauver.

Mgr Lefebvre, à la demande de séminaristes épouvantés du désastre de la formation reçue dans les séminaires (que l'on songe au drapeau rouge qui flottait en mai 1968 au séminaire français de Rome), fonda – béni et encouragé en cela par l'évêque de Fribourg – ce qui allait devenir le fameux séminaire d'Ecône. Et là, les sanctions épiscopales et romaines ont commencé à pleuvoir, drues, sévères. Accusé, dénoncé à Rome, le séminaire qui n'a eu et n'a d'autre tort que de former les prêtres comme naguère – reçut, du 11 au 13 novembre 1974, la visite de deux prélats romains, Nosseigneurs Onclin et Deschamps. L'enquête tourna au scandale quand ces envoyés romains, chargé de vérifier l'orthodoxie d'Ecône, osèrent dire aux séminaristes que le Christ n'était pas physiquement ressuscité et que l'ordination de prêtres mariés était une chose comme allant de soi. **Mgr Lefebvre réagit alors dans une vigoureuse déclaration appelée à une grande publicité, la fameuse déclaration du 21 novembre 1974** (cf. p. 10).

L'engrenage est enclenché et les sanctions ne se font pas attendre. Le 6 mai 1975, la Fraternité est officiellement dissoute par Rome qui demande la fermeture immédiate du séminaire. La date des ordinations approche. Que faire ? Obéir et fermer ce qui est pour l'heure le seul séminaire à former d'une manière traditionnelle les prêtres ? Obéir et cesser la réaction de survie face à la tempête qui secoue l'Église ? Abandonner ces prêtres résistants qui attendent la relève ? Abandonner ces fidèles attachés à la foi de toujours, à la messe de toujours ? Abandonner ces séminaristes qui n'ont qu'Ecône pour les former comme ils sont en droit de l'être ?

Il eut été plus facile de céder, d'obéir, de faire des compromis. Monseigneur ne l'a pas fait. Et ce choix détermina toute l'attitude de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X, qui, depuis, n'a jamais changé de cap.

3. La nécessité de se protéger — Ainsi, devant une Rome décidée à supprimer dans l'œuf la réaction traditionaliste, il ne restait plus qu'à se protéger, en espérant des lendemains meilleurs.

En attendant, les sanctions continuent de pleuvoir : après la suppression de la Fraternité et l'ordre de fermeture du séminaire en 1975, Mgr Lefebvre est déclaré *suspens a divinis* le 1er juillet 1976 et l'on parle déjà d'excommunication. **Mgr Lefebvre ne supprime pas pour autant les discussions avec Rome qui continueront d'ailleurs toujours jusqu'aux sacres de juin 1988**. Il est pour l'heure reçu par Paul VI qui le semonce vertement quand tant d'autres évêques bradent la foi impunément et qui ne lui propose comme solution d'arrangement que de remettre entièrement ses séminaires et toute son œuvre entre les mains romaines ! En 1978, l'élection de Jean-Paul II lui laisse quelques espoirs vite déçus. Les années passent, et les manœuvres et exigences romaines se multiplient. Comme l'a montré M. l'abbé F. Knittel dans un article intitulé *32 ans de relations entre le Vatican et la Fraternité Saint Pie X*, Rome n'a jamais cessé de chercher à réduire la résistance traditionaliste par de multiples moyens en cédant toujours davantage mais en exigeant au minimum, d'une part, l'adhésion au concile à la lumière de la Tradition et, d'autre part, l'acceptation non seulement de la validité mais aussi de la légitimité, puis simplement en 1988 de l'orthodoxie, de la réforme liturgique.

III/. Le souverain pontife et l'épiscopat : quelle relation avec le fidèle baptisé ?

Abbé V.-A. Berto — in *Pour la sainte Eglise romaine*, pp.217–222 (1954)

« Autrefois » les choses paraissaient plus claires : le pape et les évêques, hostiles à Mgr Lefebvre et à la Fraternité Saint-Pie X, faisaient front commun contre la Tradition injustement excommuniée. L'accession au souverain pontificat du pape Benoît XVI qui observa de près, en tant que cardinal-préfet de la congrégation pour la Doctrine de la Foi, le développement de la Fraternité ainsi que l'évolution des instituts Ecclesia Dei, changea la donne.

Partisan convaincu du concile Vatican II, et promoteur inconditionnel des « valeurs conciliaires » (œcuménisme, collégialité, liberté religieuse), Benoît XVI pose, cependant, certains gestes qui dérangent... parce qu'ils lui donnent une apparence traditionnelle et le rapproche ainsi, extérieurement, du combat que nous menons.

Véritable coup de théâtre ! Le pape « se trouve comme mystérieusement transporté dans le camp de notre bannissement » (Abbé de Cacqueray) et les cartes se trouvent redistribuées puisque désormais, les évêques — ligotés par les toutes puissantes conférences épiscopales ou forts de leur collégialité — s'en prennent au pape lui-même ou du moins attaquent les actes qu'il pose ou voudrait poser. Pour preuve, l'incompréhensible pression que Benoît XVI eut à subir au point de devoir renoncer pour le moment à la proclamation du patronage du saint Curé d'Ars pour tous les prêtres du monde entier : « Dans le monde, des voix se sont élevées, pensant que ce curé de France du XIX° siècle manquait d'universalité et d'actualité, et qu'il n'était pas assez un représentant du prêtre du troisième millénaire » ! (source Zénith)

Après avoir réfléchi avec l'abbé Berto sur la distinction peu connue qui subordonne l'autorité de l'évêque à celle du pape au point d'autoriser, dans certains cas, la relation à celui-ci indépendamment de celui-là, nous illustrerons d'une part comment nous sommes romains dans les faits et soutenons le pape dans les limites qu'autorise la Foi (cf. V), et d'autre part à quel point les évêques français ne remplissent malheureusement plus leur fonction de gardien de la Foi, préférant travailler à bâtir les fausses religions plutôt que défendre l'Eglise du Christ attaquée de toute part (cf VI).

Nous avons eu tort d'écrire qu'on ne peut plus être surpris, quoiqu'on soit toujours indigné, par les survivances gallicanes qui se sont manifestées dans la presse à l'égard du Saint-Siège. Nous avions beau être préparé à lire les plus ineptes divagations, l'événement nous a déconcerté, et en matière ecclésiastique, c'est le b.a.ba qu'il faudrait faire rapprendre aux publicistes, sans excepter plusieurs de ceux qui se qualifient de catholiques, sans doute avec une espèce de bonne foi. Mais alors jusqu'où descend la profondeur de leur ignorance ?

1. Nature du primat pontifical — Comme nous devons penser à ceux qui ne nous lisent que par occasion, et que parmi ces derniers il peut s'en rencontrer auxquels le traité de l'Église soit une terre inconnue, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de **rappeler ici quelques propositions fondamentales concernant la primauté du Pontife romain**. Il est de foi définie au Concile du Vatican :

- que le Pontife romain possède par institution divine plus qu'un office de surveillance (*inspectionis*) ou d'orientation générale (*directionis*), une pleine et suprême puissance de juridiction, et non seulement dans les choses qui touchent la foi et les mœurs, mais dans ce qui se rapporte à la discipline et au gouvernement de l'Église ;
- que de cette puissance de juridiction, le Pontife romain ne possède pas seulement la part principale, mais toute la plénitude ;
- enfin que de sa nature cette juridiction est ordinaire et immédiate, sur toutes les Églises particulières et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et tous les fidèles et sur chacun d'eux.

Une juridiction ordinaire et immédiate, c'est précisément une juridiction épiscopale. A la vérité, des supérieurs non revêtus du caractère épiscopal reçoivent dans la législation présente de l'Église, une juridiction qui imite celle des évêques ; mais c'est une juridiction de droit ecclésiastique, au lieu que celle des Évêques est de droit divin, sinon en ce sens que chaque Évêque recevrait immédiatement de Dieu, moyennant l'institution canonique, son pouvoir de gouvernement (cette opinion est libre, mais elle n'est guère soutenue ni soutenable), en ce sens du moins qu'il est d'institution divine qu'il y ait dans l'Église un degré de juridiction au sens propre et plein de ce dernier mot, distinct du Pontificat suprême et à lui subordonné.

Distinct du Pontificat suprême, mais de quelle manière ? Ce ne peut être que le Pontificat suprême serait autre chose qu'une juridiction épiscopale, nous venons de dire qu'il en est une, et le mot même, *vere episcopalis*, se trouve dans le « chapitre » du Concile du Vatican qui introduit les « canons » que nous avons cités.

Saint Thomas remarque que c'est une loi du langage que lorsqu'un genre renferme plusieurs espèces, on a coutume de désigner par le nom du genre toutes les espèces moins une, moins la plus élevée, que l'on considère presque comme un genre à part, et à laquelle on assigne un nom particulier. L'homme appartient au genre animal, et cependant on dit « l'homme et les animaux ».

Semblablement (bien qu'il ne s'agisse ici que d'une analogie, nous ne sommes pas du tout dans le royaume des univoques) il faut dire qu'il y a dans l'Église deux degrés de juridiction épiscopale, mais on assigne au degré supérieur le nom de juridiction pontificale.

Précisons encore. Le degré pontifical de juridiction ne tire pas sa prééminence du fait que l'Évêque de Rome aurait sur les fidèles du diocèse de Rome un pouvoir plus étendu que les autres évêques sur les fidèles de leurs diocèses respectifs ; ni davantage du fait que l'Évêque de Rome aurait sur les autres Évêques et sur eux seuls un pouvoir semblable à celui des autres Évêques sur leurs fidèles. Ces deux opinions seraient hérétiques.

La prééminence de la juridiction épiscopale dans le Pontife romain se tire de ce qu'elle est *universelle,* et de ce qu'elle est *souveraine*.

- *universelle*, et en tant même qu'épiscopale, c'est-à-dire ordinaire et immédiate. L'Évêque de Rome est l'Évêque propre et immédiat non seulement des autres Évêques mais de chacun des fidèles, lesquels sont tous astreints par les lois de ce Législateur universel, tous obligés d'obéir aux ordres de ce Pasteur universel, tous justiciables de ce Juge universel, sans autres conditions ni réserves que celle qu'il lui plaît à lui-même d'apposer.
- *souveraine*, c'est-à-dire supérieure à toute autre juridiction, toute autre lui étant non seulement inférieure mais subordonnée.

Ces deux prérogatives du Pontificat le distinguent de l'Épiscopat mais elles ne l'empêchent pas d'être un Épiscopat, c'est-à-dire un pouvoir ecclésiastique ordinaire et immédiat :

- *ordinaire*, c'est-à-dire non extraordinaire, exceptionnel, ou surajouté, mais permanent ; et non délégué, mais inhérent à la fonction.
- *immédiat*, c'est-à-dire atteignant tous les sujets sans intervention nécessaire d'aucun degré hiérarchique inférieur, et réciproquement accessible à tous les sujets sur aucun passage nécessaire par quelque voie hiérarchique que ce soit.

Tel est le pouvoir de tout évêque sur son troupeau particulier, tel le pouvoir du Pape sur tout le bercail chrétien.

Il est sans doute que c'est ce dernier caractère, l'immédiateté, si ce mot est acceptable, qui est le moins bien connu et le plus ignoré des fidèles. Nous y insisterons donc davantage.

2. Nature du pouvoir épiscopal — Il résulte en effet de ce qui précède que, hormis les fidèles qui appartiennent au diocèse de Rome, tous les chrétiens ont deux Évêques : le Pape et leur Évêque particulier. Sur eux s'exercent deux juridictions toutes deux épiscopales, toutes deux ordinaires et immédiates, sans aucun désordre néanmoins ni risque de conflit, car ces deux juridictions ne sont pas coordonnées, mais l'une est subordonnée à l'autre.

Les lois pontificales sont obligatoires, les ordres

pontificaux exécutoires, les sentences pontificales définitoires, par eux-mêmes et pour tous ceux qu'ils concernent. Et semblablement, dans les choses qui concernent son troupeau particulier, l'Évêque de son droit propre, de sa juridiction ordinaire, établit des lois, donne des ordres, porte des sentences, qui sont par eux-mêmes obligatoires, exécutoires, définitoires, sans avoir besoin à cet effet d'une délégation pontificale. Il est Évêque et c'est assez. (...) car tout Évêque est un véritable Pasteur, pourvu, quoique dans un degré non souverain et seulement sur son troupeau particulier, du triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire et dans chacun de ces trois ordres, ordinaire et immédiat.

Sans doute les Évêques sont *aussi* les principaux exécuteurs des volontés pontificales une fois connues et promulguées. Mais cela n'est pas un office surajouté ou accidentel ; c'est encore un exercice de leur juridiction *ordinaire*, inscrit dans la notion même de la charge épiscopale, accompli en vertu de la fonction épiscopale, laquelle les constitue sur des troupeaux particuliers, mais non pas isolés de l'œcuménique bercail, ni séparés, et qui doivent au contraire demeurer par leurs soins dans la communion vivante et sous l'obéissance aimante du Pasteur universel.

Et quand nous disons *exécuteurs*, loin de nos lecteurs l'idée d'une exécution toute matérielle et comme mécanique. S'il est vrai que les actes de la juridiction pontificale atteignent immédiatement tous ceux qu'ils concernent, il n'est pas moins vrai que l'Évêque en demeure pour son troupeau, et toujours de juridiction ordinaire, l'interprète-né, apte de sa propre autorité pastorale à en déclarer le sens authentique, à en tempérer l'application suivant sa prudence, à ce point qu'on peut dire qu'il est sans exemple que le Saint-Siège n'ait pas confié à la coopération des Évêques, *en vertu de leur charge*, l'accomplissement de ses décrets souverains.

Ainsi sur tout fidèle de l'Église deux juridictions, l'une subordonnée à l'autre, mais enfin l'une et l'autre immédiates.

3. Relation de tout fidèle baptisé avec chacun des deux pouvoirs — Il reste à se demander non pas laquelle des deux fonde l'autre, puisque l'une et l'autre sont d'institution divine et que la subordination de l'une à l'autre est pareillement d'institution divine : ni laquelle est la plus immédiate, question dépourvue de sens, puisqu'il n'y a pas ici de degrés, mais laquelle conditionne l'exercice de l'autre en lui fournissant des sujets ; ce qui revient à chercher laquelle est la plus nécessaire, ou laquelle a sur l'autre une priorité de nature. En d'autres termes encore, **est-ce notre dépendance à l'égard de notre Évêque qui fait de nous les sujets immédiats du Souverain Pontife, ou au contraire notre dépendance à l'égard du Pape qui nous constitue les sujets immédiats de notre Évêque ?**

On l'entend dire souvent : nous sommes « reliés » au Pape par notre Évêque. *Reliés*, c'est un mot si imprécis qu'on ne peut guère discuter là-dessus.

1. Si l'on entendait cette proposition en ce sens que le Pape n'aurait juridiction immédiate que sur les Évêques, et qu'il n'aurait sur les autres fidèles qu'une juridiction médiate, ce serait hérésie.

2. Si on entend que la juridiction immédiate du Pape sur tous les fidèles comporte la coopération de l'ordre épiscopal, alors rien n'est plus vrai.

3. Si enfin on entend, comme il semble, que c'est pour être sujets de notre Évêque que nous sommes sujets du Pape, alors c'est une erreur non pas dogmatique, mais proprement théologique.

Car on ne peut renaître du baptême en nouvelle créature sans renaître en élément de la Cité bâtie sur Pierre, en citoyen du royaume dont Pierre tient les clefs, en membre du corps dont Pierre est la Tête visible. Cela est de nécessité inconditionnée. Mais on peut naître à l'Église sans se trouver placé sous une juridiction épiscopale particulière.

C'est le cas des chrétiens sans nombre qui ont été, sont et seront baptisés dans les pays de mission, où les Vicaires Apostoliques n'ont pas toute la perfection de la puissance épiscopale. Pour n'avoir pas d'évêques, ces chrétiens sont-ils moins « reliés » au Pape ?

A considérer les contrées déjà distribuées en évêchés comme le sera un jour toute la face de la terre, alors le Baptême fait naître simultanément le chrétien à la dépendance de son Évêque et à celle du Pape. Mais quant à la première dépendance, elle n'est pas inconditionnée comme la seconde. Car il faut premièrement qu'un Évêque ait été institué par le Pape et deuxièmement qu'il soit actuellement dans la Communion du Pape. Autrement le baptême unirait encore et toujours au Pape — nullement à l'Évêque.

Il ne faut pas alléguer l'histoire, qui nous fait voir des évêques élus par leurs collègues, leur clergé ou leur peuple, sans nulle trace d'une confirmation romaine. Aucun mode de désignation des évêques n'est déterminé de droit divin, et l'agrément implicite du Pontife romain peut suffire, comme il a en effet suffi. **Il reste vrai que les Évêques, n'importe comment établis, qui ont voulu méconnaître l'autorité suprême ont toujours et partout été réputés schismatiques, sans que leurs ouailles cessent d'appartenir au Pape, en vertu de leur baptême, tandis qu'eux-mêmes les perdaient.**

S'il est donc vrai en un sens que nous sommes « reliés » au Pape par notre Évêque, il est vrai surtout que nous sommes « reliés » à notre Évêque par le Pape, c'est-à-dire que c'est à raison de notre dépendance à l'égard du Pape que nous sommes constitués les sujets immédiats d'un Évêque particulier.

Nous ne sommes plus ici en dogme, nous l'avons dit, nous sommes en théologie. En matière de dogme, on croit ; en matière de théologie, on raisonne. C'est pourquoi la certitude théologique ne saurait atteindre à la certitude transcendante du dogme ; c'est pourquoi aussi on ne peut taxer d'hérésie le chrétien qui ne se rend pas à une certitude proprement théologique. Mais cela n'empêche pas qu'il y ait des propositions certaines en théologie. Celles que nous venons d'établir le sont, et elles ont leur importance.

IV/. Déclaration de S. Exc. Mgr Lefebvre — 21 novembre 1974 :

C'est pour cette déclaration que Mgr Lefebvre a été condamné. M. Jean Madiran commente simplement : « A un évêque qui dit : "Je ne me soumets pas à votre modernisme", Rome ne répond pas : "Ce n'est pas du modernisme", mais Rome répond : "Même si c'est du modernisme, vous devez vous soumettre !" »

Selon la doctrine catholique, enseignée par St Thomas d'Aquin, l'obéissance est une vertu morale, qui tient le juste milieu entre :

- le défaut, la désobéissance, qui refuse de se soumettre aux ordres légitimes,

- et un excès, qu'on peut appeler la servilité, qui se soumet même aux ordres illégitimes.

Charte de la Fraternité Saint-Pie X

Nous adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la Foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Eglise, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Eglise.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Eglise depuis dix-neuf siècles.

S'il arrivait, dit saint Paul, que nous-même ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. (Gal. 1, 8)

N'est-ce par ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Eglise.

On ne peut modifier profondément la '*lex orandi*' sans modifier la '*lex credendi*'. A messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Eglise charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Eglise et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Eglise Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Eglise, par l'Eglise de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Eglise Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les fidèles dispensateurs des mystères de Notre Seigneur Jésus- Christ dans le Saint-Esprit. Amen.

V/. La Fraternité et le souverain pontife : soutien authentiquement filial mais exigeant

Abbé R. de Cacqueray, Supérieur du District de France
Suresnes, le 05 mai 2010 en la fête de saint Pie V

Pourquoi le monde hait Benoît XVI — « *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous* » Jean XV, 18. Cet avertissement que Notre Seigneur adressait à ses disciples fut sans doute l'un des plus graves. **Il les prévenait solennellement qu'ils n'auraient rien à attendre du siècle,** que leur seule espérance reposait en Lui. De fait, à peine Dieu eut-il envoyé son Saint-Esprit, au jour de la Pentecôte, que ceux qui avaient le zèle d'annoncer Jésus-Christ furent l'objet de la réprobation du monde. Ils furent pourchassés hors des synagogues, écartés des forums, puis condamnés, décapités ou crucifiés. L'empereur les calomnia, les accusa des pires méfaits, notamment d'avoir brûlé Rome. À mesure que la foi se répandait, « les fils de lumière » étaient exécutés, voués aux lions ou aux bûchers tandis que « les fils des ténèbres » huaient, se gaussaient et ricanaient. Ainsi s'accomplissait la célèbre maxime de Tertullien : « le sang des martyrs est semence de Chrétiens ». Sur le sacrifice de ceux qui préféraient mourir plutôt que de renier la vérité révélée s'édifia l'Église. Sur les tombeaux des premiers apôtres s'érigea la Chrétienté.

Certes, lorsque les princes reconnaissaient la primauté de Dieu sur les sociétés, lorsque les rois savaient eux-mêmes s'agenouiller devant leur Créateur, les persécutions cessaient, et s'imposait la trêve des saints. Mais à peine la révolte humaine se dressait-elle orgueilleusement à la face du Seigneur que l'avertissement divin se confirmait : le monde haïssait tout à la fois Dieu et ses disciples. Notre pays fut sans aucun doute le laboratoire de cette funeste rébellion, et la France devint la triste nation qui osa à la fois persécuter le clergé et emprisonner le vicaire du Christ. En 1799, le pape Pie VI mourut à Valence, sur notre territoire, alors administré par les révolutionnaires du Directoire.

Ce monde bâti sur la haine de Dieu — Depuis, le monde qui nous entoure n'a cessé de renier Dieu. Il a réclamé sa rupture totale d'avec l'Église ; en de multiples occasions, il a fait périr les prêtres qui mouraient par milliers sur les pontons de la Loire, dans les bagnes de Guyane ou dans les camps de travail, plus à l'Est ; il a imposé une législation qui faisait disparaître toujours davantage la morale chrétienne, comme elle tentait de réduire la religion à la sphère la plus privée, jusqu'au fin fond des consciences. **Ainsi, les lois antichrétiennes se sont multipliées depuis deux cents ans pour spolier l'Église, pour porter atteinte à la sainte institution du mariage, pour tuer les enfants à naître, pour pervertir les esprits des plus innocents.** Face à l'inquiétant avenir qui se dessinait, le pape Pie IX eut la clairvoyance d'armer les âmes, de les prévenir du danger qui se tramait : dès 1864, dans le *Syllabus*, catalogue des quatre-vingts erreurs qui se propageaient, il condamna très fermement l'idée selon laquelle « *le Pontife romain peut et doit se réconcilier et faire un compromis avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.* » Il n'y eut que les libres-penseurs ou libéraux pour se lamenter d'une telle proscription, pour continuer à vouloir adapter l'Église au monde qui la haïssait, pour vouloir jumeler les deux Jérusalem, pour faire cohabiter Saül le persécuteur et l'apôtre saint Paul.

Aussi, comment ne pas avoir été horrifié lorsque les hommes d'Église eux-mêmes, à la faveur du concile Vatican II, s'aventurèrent à vouloir adapter l'Église au monde, et plus particulièrement à ce monde-là, au point d'en faire leur premier objectif et de délaisser celui qui avait été le sien pendant deux millénaires, à savoir le salut des âmes ? Nous ne pouvons que souscrire au tragique constat que Mgr Lefebvre dressa en 1976 en voyant, dans cette étrange union entre l'institution fondée par le Christ et celle dans laquelle agit son ennemi, un « mariage adultère ». Car comment était-il possible de mettre l'Église au diapason d'un monde qui souhaitait voir l'influence catholique diminuer, la Foi se relativiser et la morale se flétrir, si ce n'est en accommodant certains de ses ministres avec ces épouvantables desseins ?

Pour qui chantent les sirènes du monde ? - Or, à mesure que les papes modernes s'engageaient dans des voies nouvelles, rompant avec la Tradition – depuis les célébrations œcuméniques jusqu'aux compromis interreligieux – ce monde mettait un terme à sa haine et applaudissait. **Les médias, ses sinistres ambassadeurs, n'avaient plus de mots pour célébrer des papes qu'ils trouvaient solidaires, ouverts au monde, en phase avec leur temps, selon leurs critères inquiétants. Ils ne tarissaient plus d'éloges pour célébrer, avec la réunion interreligieuse d'Assise, l'institution d'une religion universelle où la solidarité avait remplacé la vérité. Ils donnaient une publicité sans égale aux Journées mondiales de la Jeunesse pour retenir une ambiance « bon enfant », tandis qu'on dégradait la liturgie au gré des dérives locales**. Et lors de la mort de Jean-Paul II, les médias ne s'y trompèrent pas : ils saluèrent en lui le pape d'Assise, le pape du mur des lamentations, le pape de l'ONU. **Ils condamnèrent en revanche le pape de la morale catholique qui avait renvoyé dos à dos pornographes et avorteurs.**

Le pape Benoît XVI succéda donc à un pape immensément populaire et dont il avait été le principal collaborateur. Il ne s'est pas affranchi de l'héritage de Vatican II et de ses prédécesseurs. Il l'a dit textuellement, il veut s'en faire le continuateur. Et lorsqu'il s'est recueilli dans la mosquée d'Istanbul, lorsqu'il a prié à la grande synagogue de Rome ou, lorsque, tout récemment, le 14 mars dernier, il a participé activement à un culte luthérien en assurant la prédication d'une cérémonie dominicale au temple de la Via Sicilia, nous n'avons pu que nous indigner en considérant encore la rupture totale de telles pratiques de confusion avec la prudente attitude catholique observée par les papes jusqu'au Concile. **Or, ces signes sont justement ceux qui permettent aux**

médias d'avoir encore quelque considération pour Joseph Ratzinger. Pour ces gestes, il était encore, il n'y a pas si longtemps, loué, jugé intelligent et pacifique **alors même qu'une chasse est désormais clairement organisée contre lui.**

Le monde à visage découvert — Nous n'en assistons pas moins les poings serrés à cette chasse. Quelle clique infâme ! Mais qui sont-ils, ces hommes de la classe médiatique, pour se poser en face du pape comme des parangons de la vertu ? Qui sont-ils pour accuser l'Église catholique de tous les vices et de tous les crimes ? Spontanément, se retrouvent sur nos lèvres les expressions dont s'est servi notre divin Sauveur pour désigner la classe politico-religieuse pervertie par laquelle Il fut jugé et condamné. **Ce sont les mêmes sépulcres blanchis, les mêmes pharisiens. Ils haïssent le Christ comme ils haïssent ceux qui se réclament de Lui**. Ils livrent les sociétés qui leur sont confiées à la débauche et viennent faire la morale à un vieillard dont la vie privée n'offre aucune prise à leur soif de scandale.

Nous savons malheureusement bien qu'il y a eu des chutes de prêtres et des chutes trop nombreuses. Sans doute y en a-t-il toujours eu, mais nous supputons que leur nombre s'est trouvé augmenté par la tourmente qui s'est abattue sur l'Église et qui a laissé les prêtres désorientés, devant porter leur célibat sans recevoir les grâces qui leur permettaient de puiser des forces au renouvellement du Sacrifice de Notre Seigneur Jésus-Christ. Nous devons une compassion sans bornes aux enfants qui furent leurs innocentes victimes et nous devons tout faire pour expier des scandales qui s'avèrent infiniment plus graves lorsqu'ils proviennent de personnes consacrées à Dieu.

Mais nous refusons ce mensonge blasphématoire qui laisse accroire que les prêtres et, en raison même de leur état consacré, constitueraient une population « à risque ». Peu importent nos personnes et l'agressivité que ces campagnes médiatiques développent contre l'habit ecclésiastique. Ce n'est pas de notre honneur qu'il est question mais de celui de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ils voudraient que tout un chacun finisse par se détourner de cette religion dont les obligations angéliques, réputées ineptes et intenables, ravalent finalement les adeptes, selon eux, au-dessous des bêtes. Ne nous laissons pas émouvoir par cette infernale désinformation ! Expions pour les péchés qui ont été commis mais ne trouvons, à l'évocation de ces fautes, que le désir de prier pour la sanctification des prêtres ou celui de devenir de saints prêtres et des prêtres saints.

Le chemin de croix du pape Benoît XVI — **Après en avoir cherché une autre, nous ne trouvons d'autre comparaison à cette traque et à cet hallali contre ce vieil homme que celle de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ**. Le monde entier semble se liguer contre lui et l'insulter, signer sa mort médiatique et déchaîner contre lui les pires fureurs dont personne ne sait exactement où elles vont s'arrêter. Nous aimerions bien trouver une autre référence que celle de la Passion du Christ qui n'est pas satisfaisante en tous points car les réjouissances d'un monde médiatique, lorsque les gestes interreligieux sont posés ou quand la mort de l'État catholique est justifiée par le discours papal, ne siéent aucunement à la personne de Notre Seigneur. Pourtant, quelle autre choisir ?

Si nous assistons donc également le cœur serré à cette chasse à l'homme qu'aucun des trois prédécesseurs de Benoît XVI n'a subie, interrogeons-nous en outre sur les raisons de verdicts aussi tranchés. On les trouve dans les procès dressés par les mêmes adulateurs de ce monde : lorsqu'il est question de résumer de manière accablante les cinq années de l'actuel pontificat, ce sont les mesures de restauration qui sont citées par les médias, depuis la libération de la messe traditionnelle jusqu'à la levée des « censures » officielles qui touchaient les évêques de la Fraternité Saint-Pie X, deux mesures qui ont favorisé à leurs yeux les défenseurs d'une foi et d'une morale sans compromission. De manière plus particulière encore, ils reprochent au Souverain Pontife une condamnation désormais ferme et répétée de l'avortement, de l'euthanasie, de l'union des homosexuels, ces piteux étendards devenus l'apanage de ceux qui veulent construire une société sans Dieu.

Même sans beaucoup d'illusions sans doute, sur les difficultés qui l'attendaient il y a cinq ans, lorsqu'il fut élu pape, **Benoît XVI n'imaginait probablement pas que son pontificat serait un tel chemin de croix.** Sans jouir de la même aura que son prédécesseur, il aurait pu vivre quelques années sur les bénéfices de son prestige. S'il l'avait voulu, il ne lui aurait pas été très difficile de trouver quelques concessions supplémentaires à faire à la modernité et aux grands de ce monde pour ne pas prendre le risque d'être celui qui en deviendrait le souffre-douleur. Cependant, cet homme n'est certainement pas mû par la recherche de la complaisance de ses semblables. S'il n'a pas demandé à être pape, il veut faire son devoir, une fois élu, quoi qu'il doive lui en coûter.

Malheureusement, il a reçu la formation de tous les prêtres de sa génération au cours d'une période particulièrement troublée. Et il est, en vérité, bien regrettable qu'un tel homme ait bu à des sources philosophiques et théologiques empoisonnées – celles de Karl Rahner ou d'Hans Urs von Balthasar – et qui sont devenues pour finir le fond de son esprit. **On ne peut donc qu'être interloqué par ce pape qui, tantôt, surmonte admirablement les bourrasques d'un monde haineux contre l'Église, tantôt se fait applaudir par la même intelligentsia au motif que ses gestes caressent les desseins d'un monde en quête de solidarité sans Dieu** ; cependant, les épreuves et les malheurs sont parfois nos meilleurs amis pour nous ramener à la lumière de la vérité et nous ne devons pas désespérer de son cheminement spirituel.

Notre devoir dans cette passion — De cette crise dans la crise doit sortir un plus grand bien. **Jamais, de mémoire d'homme, le vicaire du Christ n'avait été aussi maltraité et ridiculisé de son vivant et cela parce qu'il s'est contenté de défendre la morale catholique**. Il faut bien remonter à la

figure de Pie XII, dernier pape d'avant le Concile, pour retrouver un tel déchaînement contre un Souverain Pontife et ce qu'il représente. Le vieux rêve de l'aggiornamento, de l'adaptation à un monde qu'il faudrait apprivoiser lorsqu'il nous hait, s'effondre de manière manifeste. Nous devons redoubler de prières pour que les autorités de l'Église reconnaissent avec clairvoyance que les réjouissances épisodiques d'un monde haineux de Dieu, lorsque ces mêmes responsables semblent lui complaire, sont une anomalie inquiétante et même contraire à la nature de l'Église.

Loin de nous laisser gagner par une certaine désespérance ou, au contraire, par un relâchement saupoudré de bons sentiments, considérons, que notre sanctification exige de nous que nous ne retirions rien de ce combat de la Fraternité Saint-Pie X initié par son fondateur. **Nous n'imaginons pas assez la force de l'exemple. Sans doute cette Fraternité n'est-elle qu'un instrument. Mais le constat, n'importe quel observateur peut le poser** : depuis quarante ans, tandis que l'œuvre de Mgr Lefebvre s'alarmait de l'éloignement des papes par rapport à la Tradition, du fait de leurs gestes ou de leur enseignement, le monde applaudissait à ceux-ci. En revanche, quand le pape était conspué et moqué, il s'avérait que la Fraternité défendait la même vérité qui n'était, en somme, que le patrimoine de l'Église transmis et enseigné.

Aujourd'hui, nous demeurons des bannis de l'Église. Mais le pape lui-même se trouve comme mystérieusement transporté dans le camp de notre bannissement. Sans doute, il ne s'agit encore que de l'officiel bannissement des sociétés civiles sans Dieu. Mais nul ne sait ce que sera la suite. **Il est connu que les amis eux-mêmes se font rares lorsque les tourmentes deviennent plus violentes.** Comme le Christ à l'approche de la Passion, le vide peut devenir impressionnant autour d'un pape parce qu'il n'y aura bientôt plus que des coups à ramasser à ses côtés.

Nous demandons pour nous-mêmes **la grâce de ne pas abandonner, dans son infortune, celui dont le nom peut déjà être inscrit sur la liste des pontifes persécutés**. Nous demandons pour lui, s'il doit continuer à faire l'amère expérience de la preuve par le vide, **qu'il sache alors distinguer que ces bannis de l'Église étaient bien ses amis et ses fils les plus fidèles**.

Que la Très Sainte Vierge Marie nous garde tous dans son Cœur Douloureux et Immaculé !

VI/. Le triste état de l'épiscopat français :

Abbé R. de Cacqueray, Supérieur du District de France
Suresnes, le 4 mars 2010

Changement de contexte, ouverture au monde ou fin des condamnations, toutes les justifications les plus pauvres seront sans doute invoquées pour tuer la prudence qui doit animer un éminent gardien ou un digne surveillant. Car l'étymologie le prouve. L'évêque, en grec *Επίσκοπος*, est celui « qui surveille », celui qui veille à ce que la Foi soit défendue à travers son diocèse, que les erreurs objectives ne s'y diffusent pas au détriment de la vérité révélée par Jésus-Christ, Notre Seigneur, le Fils de Dieu. **L'évêque est donc gardien de la Foi**. Il doit veiller à ce que les âmes reçoivent la bonne parole de l'Évangile, celle qui fait dire au Christ : *« Qui n'est pas avec moi est contre moi et qui n'amasse pas avec moi dissipe. »* L'évêque est enfin successeur des apôtres. Il recueille l'héritage de ces martyrs qui ont versé leur sang pour avoir refusé de renier le Christ et d'embrasser les idoles par quelque geste de respect que ce soit.

Les milliers d'évêques que l'histoire de l'Église a donnés sont tous des hommes faillibles, dotés de défauts comme de qualités. Il y eut des héros comme il y eut des pusillanimes. Il y eut des Hilaire de Poitiers et des Bossuet. Il y eut des Cauchon et des Talleyrand. Mais jamais une nation si chrétienne autrefois n'avait vu un tel désarroi touchant de si près la Foi. **Aujourd'hui, nos évêques se taisent quand le Christ est attaqué. À notre égard, ils maintiennent les églises fermées. Parallèlement, ils inaugurent des mosquées. Ils concélèbrent avec des pasteurs. Ils diplôment les imams et font prêcher les rabbins dans leurs cathédrales**. En un mot, ils confortent les âmes dans leur éloignement au Christ et à l'Église qu'Il a fondée.

L'actualité récente s'avère particulièrement inquiétante. Délaissant leur rôle de « surveillant », de gardien de la Foi, de successeur des Apôtres et des martyrs, un grand nombre d'évêques de France s'attache à constituer une forme d'ambassade du fait religieux en général. Noyant le catholicisme dans une cohabitation avec les autres religions qui laissent les âmes dans l'ignorance de l'amour du Christ, ils se fondent eux-mêmes dans un syndicat de défense des cultes. Ils n'hésitent plus à voler au secours de la burqa et semblent plus soucieux de fêter « un bon Ramadan » aux dignitaires de l'Islam que de faire connaître et observer le Carême à leurs ouailles :

- Le 25 janvier 2010, l'Institut catholique de Paris, fondé par les archevêques de Paris au XIXe siècle pour dispenser un enseignement conforme à la doctrine de l'Église, a décerné le diplôme « interculturalité, laïcité et religions » à plusieurs imams que l'Université républicaine refusait d'accueillir au nom de la laïcité. Ainsi l'ordinaire parisien couvre-t-il de son autorité la formation des aumôniers musulmans d'armées, de prisons, d'hôpitaux ou d'universités.
- Le 8 février, Mgr Dominique Lebrun, évêque de Saint-Étienne, se rendait à la mosquée afin de s'excuser auprès des Musulmans pour ceux qui craignent l'avancée de l'Islam. À la suite de Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont-Ferrand, ou de Mgr Jean-Luc Bouilleret, évêque d'Amiens, qui avaient participé à la pose de la première pierre des grandes mosquées de leur ville, Mgr Lebrun a apporté son soutien à la communauté : *« Des chrétiens ont du mal à comprendre la présence de lieux de culte mu-*

sulman sur le territoire qu'ils considèrent comme le leur. Cette pensée n'est pas juste et, autant que cela m'est donné comme une grâce de Dieu, je veux en demander pardon. » De son côté, l'abbé Étienne Uberall, vicaire épiscopal de la zone pastorale de Strasbourg , indiquait récemment à la télévision régionale qu'il était favorable à l'enseignement de l'Islam dans les établissements scolaires de sa région.

- Le 21 mars, le rabbin Rivon Krygier a prononcé l'une des six conférences de carême sous la voûte de la cathédrale Notre-Dame, à l'invitation du cardinal archevêque de Paris, Mgr André Vingt-Trois. Ainsi ce temps de pénitence qui est censé conduire les âmes à suivre le Christ dans sa Passion et à les préparer à sa glorieuse Résurrection verra-t-il prêcher dans un haut lieu sacré un responsable d'une religion qui nie précisément la divinité du Fils de Dieu et le miracle de Pâques.

Ces quelques récents exemples sont en réalité symptomatiques d'une série de scandales trop nombreux pour être tous cités qui vont de la concélébration avec des femmes pasteurs jusqu'à la défense du port de la burqa. De l'impossibilité d'affirmer que la religion catholique est la seule qui a été fondée par Dieu, un indifférentisme s'est propagé jusque dans l'esprit des responsables pourtant censés maintenir la Foi de ceux qui leur sont confiés. Ce faisant, ils encouragent la déchristianisation de la France sur le sol duquel les temples des autres cultes pullulent, annonçant toujours davantage l'oubli du Dieu de majesté.

Quel argument objectif, quel élément de la Foi pourrait justifier un tel revirement de situation qui, en lui-même, conduit à condamner toute l'histoire de l'Église des dix-neuf premiers siècles en la résumant aux légendes noires héritées de Voltaire selon lesquelles l'Église d'autrefois ne savait pas parler aux hommes, maniait l'épée ou la conversion forcée ? Comme nous devrions, à l'inverse de cette attitude empreinte d'ignorance, toujours mieux connaître ces belles et grandes figures missionnaires de l'Église, débordantes de l'amour divin, **qui ont su respecter les hommes, mais détester leurs erreurs et, ce faisant, établir l'Église à travers le monde sur la charité et la vérité**. En réalité, c'est bien une charité bancale qui accorde des concessions à des systèmes religieux dont la première caractéristique est l'éloignement de Jésus-Christ et de son Eglise, où ils relèguent les âmes.

Il faut le reconnaître, **sur le chemin de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux, la situation de l'Église de France s'aggrave**. Est-il possible de se taire, ou du moins de mettre entre parenthèses ce cri d'alerte, lorsque ce sont des milliers d'âmes qui sont plongées dans un indifférentisme mortel ? Ces accents sont-ils échangeables contre un confort canonique ? Samaritains que nous devrions être, resterons-nous indifférents en abandonnant les fidèles, ces nouveaux mendiants agonisant de la complaisance épiscopale qu'elle aura sacrifiés sur le chemin du « dialogue » ?



Illustration de l'influence d'une mère chrétienne sur l'éveil d'une vocation

Un petit village de haute Italie, dénommé Lu, comptait quatre mille âmes. Les familles y avaient en moyenne sept à dix enfants. De 1919 à 1929, le nombre des naissances dépassait de 304 celui des décès.

En 1881, les mères de familles de Lu décidèrent d'offrir chaque premier dimanche du mois, leur communion dans un but précis, parfaitement exprimé dans la prière qu'elles récitaient :

« **Dieu, faites qu'un de mes fils devienne prêtre ! Je veux vivre en bonne chrétienne. Je veux élever mes enfants dans la piété et la vertu, pour obtenir la grâce de vous offrir un saint prêtre.** »

Ainsi priaient les femmes de Lu. La formule était courte mais si efficace que les vocations sacerdotales étaient nombreuses dans la paroisse. En l'espace de cinquante années, cette petite localité fournit cinq cents prêtres, religieux ou religieuses. Pendant cinquante ans, il y eut chaque année à Lu, une floraison de premières messes alors que dans les villages voisins, il n'y en avait pas une seule. Heureuse paroisse vraiment comblée de bénédictions !

Telle est la puissance de la prière des mamans lorsqu'elles demandent des prêtres. Dieu attend leurs prières pour faire fleurir les vocations comme les fleurs au mois de mai.

in *Mères de prêtres — R. Quardt*

cf. image jointe « Appel aux mères chrétiennes en faveur du sacerdoce catholique ».

Mouvement Catholique des Familles

Le jeudi 10 juin se tenait notre dernière réunion de l'année scolaire du MCF où nous traitons, chaque mois, d'un ou plusieurs chapitres du livre remarquable du Père Charmot « Esquisse d'une pédagogie familiale ». Ce jour-là nous avons étudié deux chapitres traitant de l'exercice puis de la mesure de l'autorité. Nous avons bénéficier, pour nous éclairer, de la présence de Monsieur l'abbé Marcille. En voici le compte-rendu :

L'exercice de l'autorité — L'exercice de l'autorité est une chose très difficile. Les enfants ne savent plus obéir, « on ne sait plus commander parce que l'on ne sait plus obéir ». Pour exercer l'autorité, il faut deux dispositions :

1. ***Obéir à la conscience*** : l'origine de l'autorité est divine ; toute autorité ne peut venir que de Dieu, comme le montre la réponse de Jésus à Pilate : « *Tu n'aurais sur moi aucune autorité si tu ne l'avais reçue d'en haut* ».

 Tout acte d'obéissance est d'abord un acte de d'obéissance à Dieu et les actes donnés par l'éducateur ne doivent être l'écho que de la volonté divine. On peut donc dire que l'autorité est sacrée car elle vient de Dieu.

 Ainsi la faiblesse de l'enfant et la grandeur de Dieu se complètent l'un l'autre dans l'exercice de l'autorité. Celle-ci est sacrée et les ordres qui émanent de cette autorité sont aussi sacrés. L'orgueil de l'enfant doit s'effacer devant la grandeur de Dieu.
2. ***Faire abnégation de soi*** : l'exercice de l'autorité demande un renoncement complet de soi-même. Les éducateurs doivent sacrifier leur égoïsme et leur caprice. L'obéissance étant une vertu, elle ne peut s'acquérir à coup de faiblesses ou de colères de la part des parents. Il faut aussi faire abnégation de l'individualisme familial qui doit s'effacer devant l'éducateur. Le pouvoir des parents et celui des maîtres délégués ont tous deux un caractère sacré. Pas de critique des parents ou des maîtres qui pousserait à l'irrespect et installe l'esprit de révolte dans l'âme de l'enfant.

 Charité et oubli de soi doivent être les qualités des parents car celui qui donne s'enrichit et, en donnant tout, l'autorité se renforce.

 Se faire obéir consiste (selon les mots de M. l'abbé Marcille) à se « briser l'échine » pour gagner l'esprit et le fond des cœurs à Dieu.

Face à nos questions, l'abbé Marcille nous rappelle que ceux qui exercent l'autorité doivent toujours s'appuyer sur le réel, et non sur le rire ou l'utopie, ainsi l'exemple d'une mère qui avait l'ambition pour son fils qu'il soit châtelain et qui a guidé toute son éducation sur cette utopie sans chercher jamais le bien de son fils : les parents doivent être réalistes.

Ils doivent aussi donner l'exemple. C'est ce que l'inconscient des enfants enregistre surtout et avant tout. Les parents doivent vivre selon les vertus chrétiennes s'ils veulent que leurs enfants aient à leur tour l'envie, le goût de pratiquer ces vertus.

Il faut aussi savoir laisser un minimum de liberté aux enfants pour que ses qualités et ses défauts puissent s'exprimer et être connus de l'éducateur. Une éducation trop rigide entraîne l'hypocrisie et empêche une bonne connaissance de l'enfant qui dissimule sa réelle personnalité. Il faut aussi éviter la colère de l'éducateur, sinon c'est la confrontation avec lui, c'est passion contre passion, et l'enfant, une fois adolescent, peut alors se sentir d'égal à égal avec l'autorité. Il faut savoir se reposer sur la confiance en vérifiant qu'il la mérite.

L'obéissance vient de la bonne volonté de l'enfant que l'éducateur aura à former. Intérieurement, la volonté de l'enfant prolonge la volonté du chef. Il doit vouloir de lui-même faire des actes de vertus.

La mesure de l'autorité — L'exercice de l'autorité se tient entre deux extrêmes : l'excès d'autoritarisme et l'excès de libéralisme

Excès d'autoritarisme. Exposons les méfaits d'une éducation trop stricte avec l'habitude de « défendre ». Cela peut devenir une manie où l'on interdit tout ce qui nous gêne. L'adulte impose « son » type de sagesse, ce qui révèle une faiblesse de caractère, plus qu'une volonté d'éduquer. Le résultat de ce type d'éducation par la force est l'installation, chez l'enfant, d'un certain sentiment d'aigreur qui attend l'âge de la force pour se révéler. Par la multiplicité des préceptes, on annihile la personnalité de l'enfant. Il devient un automate, un exécutant, alors que l'obéissance est une coopération : « *il faut élever la raison et la volonté de l'inférieur au niveau de l'idée du devoir* ». La contrainte exagérée fait détester la vertu et développe l'hypocrisie.

Excès de libéralisme. C'est la philosophie de Rousseau où l'on privilégie la liberté de l'enfant, principe qui se généralise aujourd'hui, soit par faiblesse de caractère, soit par principe. Cette éducation de la liberté a des effets lamentables en déchaînant tous les mauvais instincts de l'enfant qui vont l'entraver toute sa vie.

Une certaine pédagogie moderne tente de faire accepter une éducation portée sur la libre initiative de l'enfant. C'est l'idée de l'Ecole active (Montessori) qui est persuadée qu'il y a dans l'enfant un élan vital spirituel capable de le porter spontanément vers le progrès, la perfection. Cela mène à une éducation totalement personnalisée. Il faut autant de précepteurs que d'enfants.

On pourrait penser que l'idéal est là, mais le Père Charmot note que l'Ecole active limite trop l'exercice de l'autorité. Ce n'est pas à l'enfant de juger jusqu'où peut aller l'autorité. L'enfant doit absolument obéir à ce qui est absolument obligatoire. L'autre faiblesse de cette méthode éducative est la suppression des contraintes du dehors. Or, la vie se développe surtout en surmontant des obstacles. Il faut que l'enfant fasse des actes de courage. Et enfin, son plus grave défaut certainement est qu'elle fait confiance à la jeunesse sans lui donner les moyens de mériter cette

confiance.

De tout cela, il en ressort que le christianisme est la seule école raisonnable d'éducation, car il apporte un juste équilibre entre autorité et idéal. Jésus-Christ a fondé l'école de l'énergie, de l'effort, où l'on va à la lumière par la croix, car ainsi est faite la vie. La mesure de l'autorité réside entre le devoir imposé et la force de l'âme pour l'accomplir, dans la paix et l'ordre. L'autorité doit être paternelle, en s'appuyant sur la grâce de Dieu. Donnons envie d'obéir par la confiance et le bon exemple que l'on présente à nos enfants.

A la question « qu'est-ce-que la confiance », M. l'abbé Marcille nous précise qu'à partir de l'adolescence, les enfants veulent être traités comme des adultes, alors qu'ils n'ont pas encore fait leurs preuves. Pour les parents, c'est accepter un certain risque et il faut savoir apprécier jusqu'où le risque de vouloir être indépendant est raisonnable ; le but de l'éducation est de laisser un jour partir les enfants et qu'ils soient donc capables de prendre leurs responsabilité.

En ce qui concerne la méthode Montessori, M. l'abbé Marcille nous signale qu'elle nie le péché originel en ne croyant pas que l'enfant ait l'esprit de révolte en lui. Certaines techniques sont bonnes, mais la philosophie en générale est mauvaise. Dans les écoles classiques, l'éducation se fait aussi par les autres élèves : il faut se plier à la vie du groupe et on peut bénéficier aussi d'une certaine émulation.

Horaires des chapelles

Saint-Joseph des Carmes

11290 Montréal - 04 68 76 25 40

Le dimanche : Messes 7h45 et 11h00

Confessions 10h30

Rosaire partiel 18h00

Vêpres et Salut 18h45

Complies à 20h50

Le samedi : Confessions de 16h00 à 17h00

En semaine de période scolaire :

Messes 6h45 et 11h40,

ainsi que 10h40 les lundi et jeudi

Salut du St Sacrement le jeudi à 19h10

Chemin de Croix le vendredi à 19h10

(Mois du Rosaire et Temps Pascal)

Chapelet les autres jours

Complies à 20h50

En semaine hors période scolaire

Messes : 7h45 et 11h40

Vacances scolaires :

Messe : 7h45 en principe

Chapelet, Salut du St Sacrement et Chemin de Croix à 19h00 (en principe)

Saint Dominique du Cammazou

11270 Fanjeaux

Tel-Fax Aumônerie 04 68 24 60 33

Dimanche et fêtes : Messe chantée à 9h30

Période scolaire :

- Lundi et samedi 8h30
- Mardi à vendredi 7h45 et 11h30

+ Jours de messe chantée, une seule messe à 11h00

Congés scolaires :

messe à 11h30 tous les jours

Confessions pour les rideaux :

Samedi :

+ après l'action de grâce de la messe de 8h30

+ de 17h30 à 19h00

Dimanche :

de 8h30 à 9h20

(pas de confessions après la messe)

✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠ ✠

HONORAIRES DE MESSES

1 MESSE : 16 € ***1 NEUVAINE : 160€*** ***1 TRENTAIN : 640 €***

Horaires modifiés durant l'été

Ephémérides du mois de juillet 2010

			Confessions	Messes
jeu 1	**Fête du T. Précieux Sang de N. Seigneur,**	1ère classe, blanc		
ven 2	**Visitation de la T. Sainte Vierge,** Mém. de Saints Procès et Martinien, Martyrs	2ème classe, blanc		
sam 3	Saint Irénée, Evêque et Martyr	3ème classe, rouge	16h00 Abbé Le Noac'h	11h00 Abbé Louis Peron
dim 4	**VIème Dimanche après la Pentecôte,** Mém. de Solennité des Saints Pierre et Paul,	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé Le Noac'h
lun 5	Saint Antoine-Marie Zaccaria, Confesseur	3ème classe, blanc		
mar 6	De la férie,	4ème classe, vert		
mer 7	Saints Cyrille et Méthode, Evêques et Confesseurs	3ème classe, blanc		
jeu 8	Sainte Elisabeth, Reine de Portugal, Veuve	3ème classe, blanc		
ven 9	De la férie,	4ème classe, vert		
sam 10	Saints 7 Frères Martyrs, et Saintes Rufine & Seconde, Martyres,	3ème classe, rouge	16h00 Abbé Le Noac'h	
dim 11	**VIIème Dimanche après la Pentecôte,**	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé Th. Roy
lun 12	Saint Jean Gualbert, Abbé Mém. de Saints Nabor et Félix, Martyrs	3ème classe, blanc		
mar 13	De la férie,	4ème classe, vert		
mer 14	Saint Bonaventure, Evêque, Confesseur et Docteur	3ème classe, blanc		
jeu 15	Saint Henri, Confesseur	3ème classe, blanc		
ven 16	De la férie, Mém. de Notre Dame du Mont Carmel,	4ème classe, vert		
sam 17	De la Sainte Vierge au samedi, Mém. de Saint Alexis, Confesseur	4ème classe, blanc	16h00 Abbé de Villemagne	
dim 18	**VIIIème Dimanche après la Pentecôte,**	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé J. de Loÿe
lun 19	Saint Vincent de Paul, Confesseur	3ème classe, blanc		
mar 20	Saint Jérome Émilien, Confesseur Mém. de Sainte Marguerite, Vierge et Martyre	3ème classe, blanc		
mer 21	Saint Laurent de Brindes, Confesseur et Docteur Mém. de Sainte Praxède, Vierge	3ème classe, blanc		
jeu 22	Sainte Marie-Madeleine, Pénitente	3ème classe, blanc		
ven 23	Saint Apollinaire, Evêque et Martyr Mém. de Saint Liboire, Evêque et Confesseur	3ème classe, rouge		
sam 24	De la Sainte Vierge au samedi, Mém. de Sainte Christine, Vierge et Martyre	4ème classe, blanc	16h00 Abbé de Villemagne	
dim 25	**IXème Dimanche après la Pentecôte,** Mém. de Saint Jacques le Majeur, Apôtre	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé A. Romanens
lun 26	Sainte Anne, Mère de la B. V. M.,	2ème classe, blanc		
mar 27	De la férie, Mém. de Saint Pantaléon, Martyr	4ème classe, vert		
mer 28	Saints Nazaire et Celse Mm., Victor Ier P. m. & Innocent Ier P. conf.,	3ème classe, rouge		
jeu 29	Sainte Marthe, Vierge Mém. de Saints Félix, Simplice, Faustin et Béatrice, Martyrs	3ème classe, blanc		
ven 30	De la férie, Mém. de Saints Abdon et Sennen, Martyrs	4ème classe, vert		
sam 31	Saint Ignace de Loyola, Confesseur	3ème classe, blanc	16h00 se renseigner	

Ephémérides du mois de août 2010

			Confessions	Messes
dim 1	**Xème Dimanche après la Pentecôte,**	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé de Sivry
lun 2	Saint Alphonse Marie de Liguori, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Saint Etienne Ier, Pape et Martyr	3ème classe, blanc		
mar 3	De la férie,	4ème classe, vert		
mer 4	Saint Dominique, Confesseur	3ème classe, blanc		
jeu 5	Dédicace de Sainte Marie-aux-Neiges,	3ème classe, blanc		
ven 6	**Transfiguration de Notre-Seigneur,** Mém. de Saints Xyste II Pape, Félicissime et Agapit, Martyrs	2ème classe, blanc		
sam 7	Saint Gaëtan de Thienne, Confesseur Mém. de Saint Donat, Evêque et Martyr	3ème classe, blanc	16h00 Abbé de Sivry	
dim 8	**XIème Dimanche après la Pentecôte,**	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé de Sivry
lun 9	Vigile de Saint Laurent, Mém. de Saint Romain, Martyr	3ème classe, violet		
mar 10	Saint Laurent, Martyr	2ème classe, rouge		
mer 11	De la férie, Mém. de Saints Tiburce et Suzanne, Martyrs	4ème classe, vert		
jeu 12	Sainte Claire d'Assise, Vierge	3ème classe, blanc		
ven 13	De la férie, Mém. de Saints Hippolyte et Cassien, Martyrs	4ème classe, vert		
sam 14	**Vigile de l'Assomption,** Mém. de Saint Eusèbe, Confesseur	2ème classe, violet	16h00 Abbé Marcille	
dim 15	**Assomption de la Très Sainte Vierge,** Mém. de XIIème Dimanche après la Pentecôte,	1ère classe, blanc		une seule à 11h00 Abbé Marcille
lun 16	Saint Joachim, Père de la B. V. M., Confesseur	2ème classe, blanc		
mar 17	Saint Hyacinthe, Confesseur	3ème classe, blanc		
mer 18	De la férie, Mém. de Saint Agapit, Martyr	4ème classe, vert		
jeu 19	Saint Jean Eudes, Confesseur	3ème classe, blanc		
ven 20	Saint Bernard, Abbé et Docteur	3ème classe, blanc		
sam 21	Sainte Jeanne de Chantal, Veuve	3ème classe, blanc	16h00 Abbé Marcille	
dim 22	**XIIIème Dimanche après la Pentecôte,** Mém. de Fête du Cœur Immaculé de Marie,	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé Marcille
lun 23	Saint Philippe Bénéti, Confesseur	3ème classe, blanc		
mar 24	Saint Barthélémy, Apôtre	2ème classe, rouge		
mer 25	Saint Louis, Confesseur	3ème classe, blanc		
jeu 26	De la férie, Mém. de Saint Zéphyrin, Pape et Martyr	4ème classe, vert		
ven 27	Saint Joseph Calasanz, Confesseur	3ème classe, blanc		
sam 28	Saint Augustin, Evêque, Confesseur et Docteur Mém. de Saint Hermès, Martyr	3ème classe, blanc	16h00 Abbé Marcille	
dim 29	**XIVème Dimanche après la Pentecôte,**	2ème classe, vert		une seule à 11h00 Abbé Marcille
lun 30	Sainte Rose de Lima, Vierge Mém. de Saints Félix et Adaucte, Martyrs	3ème classe, blanc		
mar 31	Saint Raymond Nonnat, Confesseur	3ème classe, blanc		